

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 270

présenté par

M. Zulesi, Mme Rossi, Mme Racon-Bouzon, Mme Degois, M. Besson-Moreau, M. Krabal,
Mme Tieгна, M. Anato, Mme Brulebois, Mme Cazarian, M. Claireaux, M. Paluszkiewicz,
Mme Janvier, M. Ardouin, Mme Vanceunebrock et Mme Mörch

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 38 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.